



### LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

#### Qu'est-ce que le RGPD ?

Le RGPD remplace la directive 95/46/CE de l'UE (Union Européenne) sur la protection des données à caractère personnel et est directement applicable dans tous les États membres de l'UE et de l'espace économique européen depuis le 25 mai 2018.

Le RGPD renforce le droit des personnes concernées en fixant des exigences plus strictes, en impliquant un plus grand nombre d'entreprises et en renforçant les sanctions. Ainsi, les entreprises doivent assurer la conformité au RGPD et doivent le démontrer aux autorités compétentes (principe d' « accountability »), notamment par :

- la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les droits des personnes ;
- la collecte des données personnelles réellement nécessaires pour proposer ou exécuter un contrat ;
- l'introduction de la protection de la vie privée dès la conception d'un nouvel outil et par défaut ;
- l'obligation de notifier l'autorité compétente, en France la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) dans les 72 heures de la violation des données personnelles et les clients dans les meilleurs délais en cas de risque élevé pour leurs droits et libertés.

#### Qu'est-ce qu'une donnée à caractère personnel ?

Les Données à Caractère Personnel comprennent notamment les informations suivantes :

- votre prénom et nom ;
- votre date de naissance ;
- votre adresse personnelle ;
- votre adresse e-mail (telle que nom.prenom@societe.com) ;
- votre numéro de téléphone ;
- votre numéro d'identification (par exemple carte d'identité, passeport, sécurité sociale) ;
- vos données de localisation ;
- les informations relatives à vos comptes et coordonnées associées ;
- l'adresse de protocole Internet (adresse IP) ;
- les images photographiques ou vidéo ;
- les enregistrements téléphoniques ou électroniques.

Pour satisfaire à d'autres obligations (notamment dans le cadre de la lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme), AXA Assurcrédit peut également recevoir des informations de vous ou de tiers, telles que les noms des bénéficiaires effectifs, des informations d'ordre professionnel (postes de direction occupés, détention d'actions, CV).

#### Le consentement est-il nécessaire ?

Le consentement est une démarche explicite de la personne concernée qui doit être libre et informé. Le consentement conditionne donc la collecte des données. Cependant la personne concernée ne peut pas s'opposer à la collecte et elle n'a pas à donner son consentement si les données sont indispensables à l'exécution d'un contrat passé (par exemple le contrat passé avec nous) ou lorsque les données sont nécessaires à l'exécution d'une obligation légale (par exemple, une injonction des finances publiques) qui impose à l'assureur de transmettre des données à caractère personnel.

## Les engagements d'AXA Assurcrédit

AXA Assurcrédit en tant qu'entité du groupe AXA est particulièrement sensibilisée et responsabilisée avec l'implication totale de ses dirigeants. Les activités de traitement des données à caractère personnel sont considérées avec attention, y compris dans les applications et les bases de données, les politiques, les processus et les procédures pour s'assurer que nos collaborateurs, partenaires et fournisseurs traitent les données personnelles conformément aux exigences du RGPD.

AXA Assurcrédit a désigné un Data Protection Officer (DPO) pour assurer la conformité au dispositif RGPD et offrir à ses clients un contact privilégié.

## L'accès a vos données personnelles

Vous pouvez demander à AXA Assurcrédit de connaître, modifier les données personnelles que nous avons collectées lors de notre entrée en relations.

Vous transmettez votre demande à notre Data Protection Officer (DPO) à l'adresse : [donnees.personnelles@assurcredit.com](mailto:donnees.personnelles@assurcredit.com) en précisant l'objet de votre demande.

Pour nous permettre de vous authentifier et de traiter votre demande, nous vous remercions de nous communiquer :

- la copie de votre carte d'identité nationale (CNI) / Passeport / Titre de séjour. Ce document sera détruit une fois votre demande traitée ;
- l'adresse où vous souhaitez recevoir la confirmation que votre demande a bien été traitée.

Nous mettrons le plus grand soin à vous apporter une réponse dans les meilleurs délais et en tout état de cause, nous répondrons dans le mois suivant la réception des éléments demandés.

## La durée de conservation de vos données personnelles

Vos données personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire ou permis au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées et, en tout état de cause, pour une durée n'excédant pas l'expiration du délai de prescription pour les procédures judiciaires relatives à des contrats existants, prolongée jusqu'à la fin de toute procédure judiciaire en cours, ou pour la durée prévue par toute obligation légale à laquelle AXA Assurcrédit est soumise. Les données à caractère personnel d'autres personnes, y compris les données personnelles des débiteurs, seront traitées sur les bases légales visées à l'article 6, points 1.b, 1.c et 1.f du RGPD.

## Ressources externes utiles du RGPD

- ▶ **Commission Européenne**  
[http://ec.europa.eu/justice/smedataprotect/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/justice/smedataprotect/index_fr.htm)
- ▶ **Règlement général de l'UE sur la protection des données (texte complet)**  
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32016R0679&from=EN>
- ▶ **Site de la CNIL**  
<https://www.cnil.fr>